

# **Postulat « Réchauffement climatique et urbanisme »**

## **Introduction**

Ces derniers étés, nos villes sont devenues de véritables fours. En moyenne, la température y est de 5°C plus élevée qu'à la périphérie avec des écarts maxima beaucoup plus importants. On parle d'îlot de chaleur urbain : les sols construits ou bétonnés chauffent plus fortement que les sols en cultures, en herbe ou en forêt. Au sol, la température peut passer de 80° C dans une cour de récré bétonnée à 29° C dans un parc public vert (chiffre de Rue de l'Avenir). La nuit, l'inertie thermique de l'ensemble bâti et de la maréchaussée maintient des températures élevées, affectant ainsi le sommeil des habitants. Selon les derniers rapports du GIEC, l'élévation des températures va se poursuivre.

L'objet du présent postulat n'est pas d'évoquer de possibles contributions communales à la lutte contre les **causes** du réchauffement climatique mais d'envisager des mesures pour en limiter les **effets**. De nombreuses villes (p.ex. New-York, Hambourg) développent des programmes spéciaux pour créer des espaces verts, réputés comme îlots de fraîcheur. Un article intéressant sur ce sujet a paru dans la revue « Efficience 21 » sous le titre « Davantage de nature pour protéger nos villes du réchauffement ». Extrait du premier paragraphe de cet article : « En Suisse comme ailleurs, le climat se réchauffe et les événements météorologiques extrêmes se multiplient. La Confédération cherche des pistes et soutient une trentaine de projets pilotes d'adaptations aux changements climatiques afin de limiter les dommages et de maintenir la qualité de vie. (...) Une autre étude, Urban Green & Climat Bern, est actuellement menée à Berne sur le rôle et la gestion des arbres dans un développement urbain adapté aux changements climatiques. »

## **Que pourrait faire notre commune ?**

A ma connaissance, Pully n'est pas intégrée dans le programme de la Confédération. Ceci ne devrait pas l'empêcher de prendre les devants et de s'inspirer des mesures issues des projets pilotes, ce qui pourrait amener à réviser le Plan directeur communal, le PGA, le RCATC ainsi que les pratiques d'octroi des permis de construire.

Quelques mesures possibles (liste indicative et non exhaustive) :

- Végétaliser au maximum au sol et planter des arbres majeurs portant ombre sur la chaussée (radiateur important) ;
- Végétaliser les toitures et même les façades ;
- Donner la préférence aux couleurs claires pour le bâti ;
- Limiter l'imperméabilisation des surfaces, notamment des places de parc ;
- Aménager/préserver des couloirs d'aération dans les quartiers, essentiellement dans la direction des vents thermiques (nord-sud pour Pully) ;
- Faire plus systématiquement usage de la possibilité d'imposer un plan d'affectation / plan de quartier plutôt que de laisser démolir et reconstruire immeuble par immeuble. En pratiquant de telle sorte, il est plus facile d'obtenir un ensemble cohérent et de mettre en œuvre les mesures ci-dessus et notamment d'imposer une végétalisation conséquente et des revêtements plus perméables ;
- Multiplier les points d'eau potable.

## **Objet du postulat**

Par le présent postulat, je demande à la Municipalité d'établir un rapport sur l'état des lieux (relevé d'écarts de température significatifs) et sur les mesures destinées à lutter contre les effets du réchauffement climatique : mesures déjà prises, mesures réalisables à court terme ainsi que mesures envisageables à moyen et long terme.

1<sup>er</sup> mars 2019

Alexis Bally

Annexe : communiqué de presse de la ville de Sion



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Sion édite le premier guide pratique des aménagements extérieurs pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité**

**Quels arbustes choisir pour une haie ? Comment aménager les espaces extérieurs afin de préserver de l'eau et le sol ? Réunies dans un guide, 16 fiches explicatives détaillent les bonnes pratiques à suivre. La Ville de Sion met ainsi à disposition du grand public et des professionnels de la construction le savoir acquis à travers le projet ACCLIMATASION. Elle montre ainsi l'importance d'une intervention qualitative sur les espaces non bâtis.**

Durant trois ans, la Ville de Sion a participé au projet-pilote ACCLIMATASION, sous l'égide de la Confédération. L'objectif était de développer les bonnes pratiques afin d'adapter les aménagements urbains aux changements climatiques, tout en améliorant la qualité de vie en ville. Pour Sion, qui subit un réchauffement climatique particulièrement marqué, l'enjeu est de taille. ACCLIMATASION a ainsi débouché sur des aménagements exemplaires – à l'instar du Cours Roger-Bonvin.

#### **Un outil pédagogique pour le grand public**

Aujourd'hui, ce savoir est mis à disposition du grand public, à travers un guide des recommandations pour les aménagements extérieurs. Sion est la première ville de Suisse à développer un tel instrument à l'attention des particuliers et des professionnels de la construction. « Le changement climatique nous concerne tous. Il est donc indispensable que les collectivités publiques et les particuliers adoptent les bonnes pratiques. Ce guide est un outil pédagogique, qui montre de manière simple et claire comment on peut agir concrètement, avec des aménagements extérieurs de qualité adaptés au réchauffement et qui favorisent la biodiversité », explique Christophe Clivaz, conseiller municipal en charge de l'urbanisme et de la mobilité.

#### **Trois thèmes : le végétal, le sol et l'eau**

Le guide a été élaboré par le service de l'urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec la Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). Il se compose de 16 fiches explicatives dépliantes, réunies dans une pochette format A5. Trois thématiques sont abordées : le végétal, le sol et l'eau. Les textes ont été rédigés dans un vocabulaire accessible à un large public n'ayant pas forcément des connaissances de base en matière d'aménagement extérieur. Un glossaire a d'ailleurs été réalisé pour la bonne compréhension de termes spécifiques. Les contenus (images et textes) correspondent aux spécificités du territoire sédunois. « L'espace non bâti est souvent le parent pauvre du projet urbain alors qu'il impacte fortement sur la qualité de vie des bâtiments voisins et de la ville toute entière. Ce guide vise à lui rendre ses lettres de noblesse en tenant compte du contexte du Valais central. Les recommandations pour le choix des plantes et des arbres ont notamment été élaborées en collaboration avec la section des parcs et jardins », confirme Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité.

#### **Recommandations et solutions pratiques**

Chaque fiche détaille les aménagements recommandés sous l'angle du changement climatique et la biodiversité. On trouve également un chapitre sur les prescriptions légales, ainsi que des solutions pratiques qui permettent aux propriétaires d'économiser du temps et de l'argent.



Le guide a été imprimé à 2000 exemplaires. On peut l'obtenir gratuitement au guichet du bureau des enquêtes de la Ville. Le guide est également téléchargeable sur le site de la Ville, avec le lien suivant :

<https://secure.i-web.ch/gemweb/sion/fr/admin/publications/?action=download&id=147943>

Une diffusion du guide à plus large échelle est à l'étude.

Sion, le 27 mars 2018

**Ville de Sion**

**Chancellerie**

**Personnes de contact :**

- Christophe Clivaz, conseiller municipal en charge de l'urbanisme et de la mobilité  
079 374 51 78 ; [c.clivaz@sion.ch](mailto:c.clivaz@sion.ch)
- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité  
027 324 17 20 ; [v.kempf@sion.ch](mailto:v.kempf@sion.ch)
- Lionel Tudisco, urbaniste-géographe, en charge du projet ACCLIMATASION  
027 324 17 21 ; [l.tudisco@sion.ch](mailto:l.tudisco@sion.ch)
- Eric Amos, professeur HES en architecture du paysage à l'HEPIA  
022 546 24 66 ; [eric.amos@hesge.ch](mailto:eric.amos@hesge.ch)
- Judith Mayencourt, chargée de communication  
079 254 67 27, [j.mayencourt@sion.ch](mailto:j.mayencourt@sion.ch)